

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2018**

*L'an deux mille dix-huit et le treize novembre à 19h, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le six novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 14*

*Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Patrice REBOULLET.*

*Excusé(s): Yamina KHELID donne pouvoir à Aurélien FERLAY, Hélène OLLER COLOMBO donne pouvoir à Claude DESRIEUX, Jean-Christophe ROBIN.*

*Absent(s): aucun*

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Chantal MERMET est désignée pour remplir cette fonction.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2018**

Le procès-verbal de séance du 13 octobre 2018 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Le procès-verbal de séance du 13 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : poliéna parking église, réparation taille-haie et tracteur, participation feu d'artifice intercommunal, participation service ADS, débroussailleuse et tronçonneuse, stèle du souvenir au cimetière, travaux serrurerie salle des fêtes, travaux de voirie ruelle Diane de Poitiers, travaux de voirie montée de l'église, travaux réfection peinture de l'église, contribution SDIS 2<sup>e</sup> échéance.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.  
Versement de la subvention à l'association des Arbos pour la fête de la poire.

### **3. Audition de l'association intercommunale « Valloire Loisirs »**

Monsieur le Maire accueille trois représentantes de l'association intercommunale Valloire Loisirs : Madame THINON, Présidente, accompagnée de Mesdames BEGOT et COLOMBET.

Il rappelle le rôle du SIVU pour le développement socio-culturel de la Valloire qui accompagne l'association aux côtés de la communauté de communes et de la Caisse d'Allocations Familiales.

La parole est laissée aux bénévoles afin de présenter le bilan de l'association et ses perspectives.

En 1982, les communes de Epinouze, Manthes, Moras et Saint-Sorlin rejointes par Lens-Lestang en 1985 et Lapeyrouse-Mornay en 2013 se sont regroupées pour financer une mission de développement socio-culturel, avec deux pôles principaux : enfance jeunesse et espace vie sociale.

Cette association a développé au fil des ans : l'accueil de loisirs, les expositions de peinture (salon des jeunes, salon de septembre), les activités régulières tout public, les ateliers parents-enfants, les propositions de spectacles et de rencontres familiales (soirées humour, cinéma plein air...).

Ces diverses actions sont financées par les usagers eux-mêmes et par les six communes du SIVU, la CAF et la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

L'association comptait 619 adhérents en 2017. Trois lieux d'accueil pour les expositions : usine atelier à Saint Sorlin en Valloire, Lens-Lestang et Epinouze. Toutes les actions proposées nécessitent une importante logistique.

Après la présentation du bilan, un échange intervient avec le Conseil Municipal sur les besoins culturels et sociaux du territoire, les liens avec les autres associations locales et les perspectives à venir. A l'issue des questions, Monsieur le maire remercie Madame la Présidente et les bénévoles pour cette présentation, ainsi que pour leur engagement au service du territoire.

### **4. Proposition de groupement de commandes (achats mutualisés) par la communauté de communes Porte de DrômArdèche**

Suite à la volonté de procéder à des achats mutualisés entre la Communauté de communes et les communes membres, il a été proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour les contrôles règlementaires des bâtiments et les fournitures administratives, lesquels donneront chacun lieu à un accord-cadre à bons de commande, dans le but de rechercher, par effet de seuil, des économies.

En conséquence, le conseil municipal est invité à examiner la convention de groupement de commandes proposée. Cette convention formalise la constitution du groupement et son mode de fonctionnement.

Les marchés seront conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans. La communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant et sera chargée de signer et de notifier le marché. Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas adhérer pour l'instant à cette convention de groupement de commandes pour les contrôles réglementaires des bâtiments et les fournitures administratives. Les économies potentielles restent mineures eu égard à la complexification de la gestion administrative due à la nécessaire coordination entre communes et communauté.

Le Conseil Municipal propose en revanche une réflexion sur la mutualisation des marchés d'assurances et de téléphonie certainement génératrice d'économies plus importantes.

Monsieur le Maire fait état également d'une proposition du laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme pour l'analyse de la qualité de l'air intérieur dans les ERP (contrôles obligatoires dans les établissements recevant des enfants de moins de 6 ans depuis cette année).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à cette proposition.

### **5. Décision modificative budgétaire n° 4**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des transferts et ouvertures de crédits afin de réajuster certaines prévisions budgétaires.

Les crédits suivants sont transférés :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses Fonctionnement :

Article 022 : - 9000 €

Article 6288 : + 4000 €

Article 6413 : + 5000 €

Les crédits suivants sont ouverts :

BUDGET PRINCIPAL

Recettes investissement :

Article 10226 : + 4200 €

Dépenses investissement :

Article 202 : + 2000 €

Article 2188 : +2200 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **6. Point sur les travaux en cours et Questions diverses**

PLU : Madame Mitault, commissaire enquêteur, vient de remettre son rapport et ses conclusions. Celui-ci est très favorable à la commune, sans réserve et avec seulement quelques recommandations.

A sa demande, les services da DDT et de la chambre d'Agriculture seront conviés à une réunion avant approbation pour constater l'intérêt patrimonial des bâtiments repérés comme pouvant changer de destination.

Le Conseil Municipal délibèrera lors de sa prochaine réunion sur l'approbation définitive du document.

Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 : Très belle commémoration, l'assemblée était nombreuse lors du défilé. L'implication des élus juniors (ayant lu des lettres de poilus) et des enfants de l'école ayant planté des drapeaux autour du monument a été très appréciée.

Travaux de réaménagement mairie-agence postale : Le dossier de demande de subvention à la société de sauvegarde des monuments anciens a été complété et envoyé. Les marchés de contrôle technique et de coordination SPS ont été attribués. L'avant-projet définitif sera présenté rapidement, suivi du dépôt de l'autorisation d'urbanisme et de la consultation des entreprises de travaux.

CIS La Valloire : Monsieur le Maire a rencontré Franck Vallentin, nouveau chef de centre du CIS. L'association des parents des JSP remercie la commune pour le versement de sa subvention (31 JSP cette année).

Ecole : Lors du conseil d'école du 6 novembre, la commune a été remerciée pour son travail et l'aide régulière apportée par les services municipaux.

Affouage : Inscriptions avant le 8 décembre. Tirage au sort des lots disponibles le 15 décembre 8h30 en mairie de St Sorlin-en-Valloire.

LPO : Creusage des mares en forêt de Mantaille reporté en décembre en raison des pluies intervenues.

Quelques dates à venir :

- Réunion de groupe Bibliothèque le 14 novembre.
- Réunion Comité des fêtes le 15 novembre.
- Randonnée L'Ecolline le 18 novembre.
- Café mille-feuille le 24 novembre.
- Bourse aux jouets du CMJ le 25 novembre.

- Repas des aînés le 1<sup>er</sup> décembre.
- Café mille-feuille livres de Noël le 8 décembre.
- Sainte Barbe CIS la Valloire le 8 décembre.
- Retraite aux flambeaux du Comité de fêtes le 8 décembre.
- Réunion CMJ le 15 décembre.
- Marché et Spectacle de Noël école le 21 décembre.
- Vœux aux Morassiens le 6 janvier 2019.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 18 Décembre 2018 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.